

CD/80
17 mars 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Décision prise à la 69ème séance plénière, le 17 mars 1980
(Initialement soumise sous la cote Document de travail No 10/Rev.1)

Dans l'exercice de ses responsabilités concernant la négociation et l'élaboration, à titre hautement prioritaire, d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques et sur leur destruction, le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa session de 1980, un groupe de travail spécial du Comité chargé de définir, par un examen de fond, les questions à traiter dans la négociation sur cette convention, compte tenu de toutes les propositions déjà faites et des initiatives futures.

Le Groupe de travail spécial fera rapport au Comité sur l'état d'avancement de ses travaux à toute date appropriée, et, en tout état de cause, avant la fin de sa session de 1980.

GE.80-60617

